



Championnat Hivernal du Yacht Club de Genève INSTRUCTIONS DE COURSE

Organisateur: Yacht Club de Genève – Quai de Cologny - 1223 Cologny – Tel. 022 735 44 38
Fax. 022 735 44 41 - www.ycg.ch

Coordonnées bancaires: Yacht Club de Genève - CP 32 - 1223 Cologny - Numéro CCP 30-245250-8
IBAN CH13 0900 0000 3024 5250 8

Championnat Hivernal: Samedi 6 novembre et 4 décembre 2010. Samedi 5 février, 5 mars et 2 avril 2011

1. Règles applicables

- 1.1 La régata sera régie par :
 - 1.1.1 Les règles telles que définies dans les règles de course à la voile 2009-2012.
 - 1.1.2 Le règlement ACVL-SRS édition 2010.
 - 1.1.3 Le règlement de la navigation sur le Léman.
- 1.2 Les règles 49, 51, 61.1b et A4 des règles de courses à la voile sont modifiées selon les instructions de course.
- 1.3 La langue officielle est le français.

2. Avis aux concurrents

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel situé au YCG.
- 2.2 L'affichage d'un avis sera signalé par le pavillon «L» hissé au mât du YCG.

3. Modifications aux instructions de course

Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le tableau officiel au plus tard à 18h00 heures le vendredi précédant la course et sera signalé par le pavillon « L » hissé au mât du YCG.

4. Pavillon de classe

- 4.1 Les concurrents auront l'obligation de porter visiblement la flamme ACVL, correspondant à la classe et/ou série de leur voilier, aux dimensions 20 x 30 cm.
 - SU, GS et TO pavillon rectangulaire blanc
 - TCF1 pavillon rectangulaire blanc
 - TCF2 pavillon rectangulaire bleu
 - TCF3 pavillon rectangulaire vert
 - TCF4 pavillon rectangulaire jaune
- 4.2 Tout bateau devra porter dans sa grand-voile un numéro de voile correspondant à son inscription.

5. Parcours

- 5.1 Samedi 6 novembre 2010 et 5 février 2011 grand parcours :
 - Parcours 1 (bise) : FLAMME Numérique 1 = Tour Carrée, Anières, Versoix, Port Tunnel, Tour Carrée (bouées à bâbord).
 - Parcours 2 (vent) : FLAMME Numérique 2 = Tour Carrée, Port Tunnel, Versoix, Anières, Tour Carrée (bouées à tribord).
- 5.2 Samedi 4 décembre 2010, 5 mars et 2 avril 2011 petit parcours:
 - Parcours 1 (bise) : triangle au large au large de la Tour Carrée, FLAMME Numérique 1 départ en direction du nord, (bouées à bâbord).
 - Parcours 2 (Vent) : triangle au large au large de la Tour Carrée, FLAMME Numérique 2 départ en direction du Sud, (bouées à tribord).

6. **Marques**
 - 6.1 Les marques de parcours sont des bouées de forme cylindrique et de couleur orange.
 - 6.2 Les marques d'arrivée sont le mât start du YCG (à terre) et une bouée de forme cylindrique de couleur orange, située à environ 200 mètres au large.
 - 6.2 L'emplacement des marques n'est donné qu'à titre indicatif.
 - 6.3 En cas d'absence d'une marque, elle sera remplacée par un bateau de l'organisation portant le pavillon «M» accompagné par des signaux sonores répétés.

7. **Le départ**
 - 7.1 Le départ est prévu les samedis à 13h00 selon la procédure de la règle 26
 - 7.2 Le pavillon du signal d'avertissement est le « W »
 - 7.3 La pavillonnaire se fera sur le mât start du YCG à terre.
 - 7.4 La ligne de départ se situe à la hauteur de Tour Carrée. Elle est délimitée entre le mât start du YCG à terre et une bouée située à environ 200 mètres au large.
 - 7.5 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 15 minutes après le signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie la règle A4.

8. **Réduction de parcours**

Après le signal de départ, le parcours peut être raccourci (**uniquement sur les 2 grands parcours du 6 novembre 2010 et du 6 février**) en envoyant le pavillon « S » sur une des marques à contourner avec 2 signaux sonores, l'arrivée sera donnée entre le mât du YCG et la bouée située 200 mètres au large. (c.à.d. que tous les bateaux retournent directement en direction de la Tour Carrée et franchissent la ligne d'arrivée)
9. **L'arrivée**

Voir définition de la ligne ci-dessus.
10. **Temps limite**

La ligne d'arrivée sera clôturée à 17h00.
11. **Réclamations et demandes de réparation**
 - 11.1 Les réclamations et les demandes de réparation doivent être déposées par écrit au secrétariat de course, au plus tard 60 minutes après l'arrivée du bateau réclamant.